

Les programmes de création d'emplois (1)

L'arsenal de l'Etat face à la crise

Du million et plus de chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale qui subissent durement la crise au Québec, quelques-uns auront quand même déniché des emplois temporaires ou même permanents en 1982.

Grâce, notamment, aux programmes de création d'emplois gouvernementaux, tant fédéraux que provinciaux.



marc saint-pierre

Même si ces programmes sont souvent perçus comme une goutte d'eau dans le désert de la crise économique, on a décidé, à Ottawa et à Québec, de beurrer un peu plus la tartine à ce chapitre pour 1983.

Les gouvernements, avec leur panoplie de programmes déjà existants, auront créé au moins 89,000 emplois pendant les neuf premiers mois de 1982, soit quelque 29,000 par Québec et 60,000 par Ottawa.

Mais cette performance est manifestement insuffisante. Quelque 89,000 emplois, justement, se sont volatilisés en 1982 au Québec sous les coups de boutoir de la crise. Bel espoir pour ceux qui cherchent du travail, notamment les 15-24 dont le taux de chômage se situe aux alentours de 25 pour 100!

Pour atténuer un tant soit peu le chômage, le gouvernement fédéral et, à un moindre titre, le gouvernement du Québec, ont donc décidé d'y mettre le paquet avec un nouveau programme de création d'emplois: Relais, appelé aussi Relance de l'aide à l'emploi.

Ce nouveau programme, qui viendra s'ajouter à la douzaine de formules imaginées ces dernières années par les gouvernements pour les sans-travail, est censé démarrer en février.

Pour l'ensemble du Canada, Ottawa a prévu un budget d'un demi-milliard de dollars et, misère oblige, c'est le Québec qui aura droit à la part du lion avec une injection de fonds fédéraux de \$170 millions.

D'ores et déjà, on sait qu'aux termes de l'entente signée fin décembre par MM. Pierre Marois, mi-

Face à la montée fulgurante du chômage, les gouvernements fédéral et provincial ont mis sur pied toute une panoplie de programmes de création d'emplois. Marc Saint-Pierre rend compte ici de ces programmes. Samedi prochain, il traitera de la dimension politique des programmes et de leur évolution.

nistre québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, et Lloyd Axworthy, titulaire d'Emploi et Immigration Canada, le Québec ajoutera quelque \$50 millions à la manne fédérale. C'est donc une somme totale de \$220 millions qui sera consacrée à Relais et ceci, d'ici au 30 juin 1984 et parallèlement aux programmes de création d'emplois déjà en place.

De là à imaginer que des élections s'en viennent, comme cela sera d'ailleurs le cas au fédéral au plus tard au printemps 1985, il n'y a que l'épaisseur d'un papier à cigarette!

On sait aussi que le Centre de développement de l'emploi à Québec, relevant d'Emploi et Immigration Canada et responsable d'un territoire équivalent à peu près à celui du SOLEIL à l'exception de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie, est en voie de doubler le nombre de ses fonctionnaires, si ce n'est déjà fait, pour faire face à la musique. On prévoit que les effectifs y passeront de 27 à 52 personnes, du moins dans les périodes de pointe du programme d'un an et demi.

Le programme

Au cours d'une interview réalisée tout récemment par LE SOLEIL, M. Pierre Auger, directeur du Centre de développement de l'emploi à Québec, notait que Relais sera "LE gros programme de création d'emplois depuis bien des années".

M. Auger soulignait par la même occasion que l'injection de fonds dans la région dont il a la responsabilité pourrait se chiffrer par 20 ou 25 pour 100 du budget total de Relais pour le Québec, soit entre \$44 et \$55 millions. De ces sommes, selon le haut fonctionnaire fédéral, il est prévu que 80 pour 100 serviront à la création d'emplois, c'est-à-dire défraieront les salaires des participants. Le 20 pour 100 restant servira à payer les avantages sociaux des personnes embauchées dans le cadre des projets

de Relais, à défrayer les coûts d'une partie du matériel nécessaire, etc.

Au total, selon un chiffre avancé par le ministre Marois au cours d'une conférence de presse récente, les \$220 millions permettront de créer des emplois pour 26,400 personnes pour des périodes allant de 12 à 52 semaines.

Du côté provincial

Mais qu'en est-il des résultats des programmes de création d'emplois en 1982?

Le ministre Marois se disait fier, la semaine dernière, de la performance de l'Etat québécois pour l'année qui vient de s'écouler. Son bilan: \$120 millions investis pour 29,000 emplois.

Selon lui, pour un, le programme du Bon d'emploi, qui s'adresse aux moins de 25 ans, aura disposé d'un budget de près de \$33 millions et permis de subventionner quelque 10,500 emplois. De l'avis du ministre, ces emplois sont permanents dans la moitié des cas et dans 90 pour 100 des cas, ils sont dans le domaine de formation des jeunes.

Le programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), pour deux, avait permis de créer quelque 3,233 emplois au 31 décembre 1982. Dans 90 pour 100 des cas, selon M. Marois, les emplois créés par ce programme qui s'adresse aux entreprises de toutes sortes sont permanents. Les jeunes ainsi embauchés comptent pour 55 pour 100.

Trois autres programmes ont permis l'embauche de jeunes chômeurs ou bénéficiaires de l'assistance sociale.

Il s'agit des Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), qui aura produit 1,077 emplois; du programme de création d'emplois temporaires par les ministères (PCET) dont la performance aura été de 7,585 emplois créés; et du programme de retour au travail (PRET) qui aura donné 1,532 emplois.

Enfin, Chantier Québec, avec des

engagements financiers de quelque \$27 millions, aura amené la création de 5,337 emplois. Pour la région 03, soit la grande région de Québec et ses secteurs limitrophes, ce sont plus de 3,500 emplois qui auront été créés dans le cadre des cinq programmes.

Du côté fédéral

Du côté fédéral, bien que les statistiques officielles soient difficiles à retracer dans l'immense appareil d'Emploi et Immigration Canada, on a tenté les mêmes efforts de création d'emplois.

Ce sont \$125 millions, selon le sous-ministre à Emploi et Immigration Canada, M. Gaétan Lussier, qui auront été injectés à date dans la création d'emplois au Québec en 1982-1983, à l'exception du nouveau programme Relais.

Pour ce qui est de la région administrative de Québec aux termes d'Emploi et Immigration Canada, soit à peu près le territoire desservi par LE SOLEIL à l'exception de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie, ce sont \$45 millions au bas mot que le fédéral aura pompé dans ses programmes et leurs différents volets pour une création de plus de 8,500 emplois, et ceci pour les sept premiers mois de l'année financière de 1982-1983.

Les sommes allouées au programme de développement communautaire du Canada (PDCC), y compris ses trois volets "régulier", "développement" et "action-urgence", se sont chiffrées globalement par quelque \$30.2 millions et ont permis la création de près de 4,500 emplois.

Pour ce qui est du programme fédéral de Stimulation immédiate d'emploi (SIE), qui équivaut à un programme de subventions, les sommes allouées se sont chiffrées à \$5.5 millions. Les données concernant le nombre d'emplois créés par l'injection de ces montants dans une

trentaine de projets de réfection ou d'aménagement divers ne sont pas disponibles.

Le budget d'Eté Canada, y compris son volet "initiatives spéciales" et régulier, qui visent à intégrer des étudiants dans un emploi futur ou simplement à leur donner un emploi d'été, a pour sa part disposé d'un budget total de près de \$3.6 millions et amené au-delà de 2,000 étudiants dans un travail temporaire.

Le programme des innovations technologiques (PEIT), qui s'adresse aux diplômés sous-employés, a disposé de son côté d'un budget de \$1.2 million et amené 95 pour 100 des quelque 120 candidats embauchés à garder un emploi permanent.

Quelque 90 emplois ont par ailleurs été créés par le programme fédéral des services communautaires (PSCC) grâce au montant de \$1.2 million qui y a été injecté. Ce programme, aux termes duquel le gouvernement fédéral s'engage tacitement à fournir un financement pendant trois années, vise à implanter des services nouveaux tout en créant des emplois permanents.

Enfin, le programme d'adaptation d'industrie et de la main-d'oeuvre, qui intervient dans des zones désignées pour créer des emplois locaux, a disposé d'un budget de quelque \$600,000. Plus d'une centaine de chômeurs ont pu trouver un emploi grâce à lui.

D'autres projets

Bien qu'il semble qu'on soit encore loin de cette véritable politique d'emploi réclamée par les grands syndicats, les gouvernements ont l'intention de poursuivre leurs efforts dans la voie qu'ils ont déjà tracée.

A ce propos, le sous-ministre Lussier a noté que l'action du gouvernement fédéral pourrait éventuellement être accentuée bien qu'il faudra attendre le prochain budget fédéral pour savoir exactement de quoi il retournera en matière de création d'emplois.

Pour sa part, le ministre Marois signalait récemment qu'il avait présenté au Conseil des ministres un nouveau mémoire sur la création d'emplois et des propositions pour accélérer l'ouverture d'emplois pour les jeunes.

Tableaux des principaux programmes fédéraux et québécois

PROGRAMMES FEDERAUX

	A qui il s'adresse	Objectif	Durée	Emplois créés (Région de Québec - sept premiers mois de 1982)	\$ investis (Région de Québec - sept premiers mois de 1982)
PDCC (Programme de développement communautaire du Canada) Volets "régulier" et "développement"	Individus et organismes	Atténuer le chômage dans les circonscriptions fédérales, notamment les plus touchées par le chômage	De 12 à 52 semaines. Engagement tacite de l'Etat d'intervenir jusqu'à cinq années de suite dans les circonscriptions les plus touchées	4,061	\$27.4 millions
Volet "action-urgence"	Individus et organismes de localités ou régions frappées par une perte d'emploi subite et massive	Atténuer l'impact négatif de la perte de revenus par l'injection de fonds équivalant aux salaires perdus	"	394	\$2.5 millions
Volet des jeunes	Les jeunes	Atténuer le chômage chez les jeunes	De 12 à 52 semaines	22	\$160,000
PSCC (Programme de services communautaires)	Individus et organismes	Créer des emplois permanents	Engagement de l'Etat à financer les projets sur trois ans	87	\$1.2 million
Eté Canada (volet régulier)	Etudiants	Procurer un emploi rémunérateur	Minimum de huit semaines, maximum de 12	2,023	\$3.6 millions
(Volet initiatives spéciales)	Etudiants	Créer par étapes des emplois permanents	Engagement tacite de l'Etat d'intervenir trois années de suite		\$68,724
PAIM (Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre)	Individus et organismes	Créer des emplois dans une zone désignée	Expérimental	102	\$599,690
SIE (Stimulation immédiate d'emploi)	Individus et organismes	Créer de l'emploi dans un secteur touché par le chômage	De 12 à 52 semaines	Données non disponibles	\$5.5 millions
PEIT (Programme des innovations technologiques)	Diplômés sous-employés, entreprises et organismes	Créer des emplois pour ceux qui ont fait des études supérieures dans des domaines scientifiques ou techniques	12 mois	117	\$1.2 million

PROGRAMMES QUEBECOIS

	A qui il s'adresse	Objectif	Durée	Emplois créés (Au Québec - huit premiers mois de 1982)	\$ investis
Chantier Québec	Individus bénéficiaires de l'aide sociale depuis un an	Procurer un emploi à des sans-travail dont 80 pour 100 bénéficiaire de l'aide sociale	Minimum 20 semaines	5,337	\$27 millions
Bon d'emploi	Individus de moins de 25 ans recevant de l'aide sociale depuis 6 mois	Atténuer le chômage chez les jeunes en créant des emplois permanents	20 à 28 semaines	10,144	\$32.7 millions
PRET (Programme de retour au travail)	Bénéficiaires de l'aide sociale	Créer des emplois permanents	Minimum de 26 semaines	1,532	\$7.3 millions
PCET (Programme de création d'emplois temporaires par les Ministères)	Bénéficiaires de l'aide sociale	Permettre au candidat d'accéder à l'assurance-chômage	Minimum de 20 semaines	7,585	\$32.1 millions
PECEC (Programme expérimental d'emplois communautaires)	Chômeurs et bénéficiaires de l'aide sociale	Créer des emplois permanents dans des PME		3,233	\$18.1 millions

Grève générale dans le secteur public et parapublic

La véritable épreuve de force s'engage

L'épreuve de force entre l'Etat et ses quelque 300.000 employés syndiqués est commencée. Aujourd'hui, sur la colline parlementaire, plusieurs dizaines de milliers de manifestants sont attendus de tous les coins du Québec; par ailleurs, le gouvernement a déjà commencé à déployer sa batterie de moyens de répression. Pierre Pelchat analyse ici la force respective des parties en présence.

Comme prévu, le gouvernement Lévêque a enclenché sa machine à répression pour dissuader les milliers de grévistes du secteur public à poursuivre l'escalade des arrêts de travail qui a débuté mercredi par la paralysie des cégeps.



pierre pelchat

Déjà, des centaines de poursuites ont été intentées contre des employés de l'Etat qui ont défié la loi. Le nombre de poursuites et d'amendes augmentera rapidement dans les prochains jours.

A la suite du débrayage de 24 heures le 10 novembre dernier, la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN, qui représente 82.000 employés d'hôpitaux et de centres d'accueil, a été l'objet de 450 poursuites pour grève illégale. Huit de ces poursuites ont été intentées par le procureur général de la province.

En tout, du côté de la FAS, les amendes totalisent \$4 millions si les tribunaux donnent raison aux auteurs de ces poursuites. Dans les prochains jours, avec le déclenchement de la grève générale, les sommes que devra payer cette organisation syndicale ou ses membres atteindront fort probablement des chiffres astronomiques.

La FTQ n'a pas été épargnée. Un des principaux groupes de cette centrale syndicale dans le secteur public, l'Union des employés de services (local 298), a été l'objet de 217 poursuites depuis le débrayage de 24 heures l'autisme dernier.

Au milieu de la semaine, le premier ministre René Lévêque a fait savoir que le gouvernement imposera

des sanctions encore plus dures aux grévistes si le mouvement de débrayage atteint les hôpitaux et les centres d'accueil.

D'ici la semaine prochaine, les dispositions du code du travail doivent s'appliquer. Des amendes quotidiennes y sont prévues en cas de grève illégale dans la mesure où les employeurs disposent de preuves suffisantes.

Qui plus est, dans le secteur des affaires sociales, une disposition de la convention collective prévoit que les syndiqués en grève peuvent perdre leur ancienneté et par conséquent, leur sécurité d'emploi, s'ils s'absentent de leur travail plus de trois jours.

En outre, le gouvernement estime qu'en cas de grève illégale, il n'est plus tenu de respecter les dispositions de la convention collective si bien que des congédiements peuvent être effectués sans respecter la clause d'ancienneté.

A toutes ces mesures de répression et à la peur qu'elles provoquent, de nouvelles sanctions encore plus sévères comportant des amendes jamais vues seront imposées dans les prochains jours. Les chroniqueurs politiques du SOLEIL en ont donné une très bonne indication dans le journal d'hier.

La dernière carte

Après échec sur échec, le gouvernement péquiste a donc décidé de jouer sa dernière carte, soit celle de la répression. Il y a bien eu cet appel au sens des responsabilités lancé par le chef du gouvernement mais cette démarche n'a pas eu tellement de succès.

Du côté syndical, on a tenté d'atténuer les craintes des employés devant les mesures de représailles. A la FAS, mis à part les effets des décrets sur la mobilité et les coupures de salaires, le principal sujet de dis-

cussions a été la répression que vont exercer le gouvernement et les employeurs.

C'est dans les hôpitaux et les centres d'accueil que le gouvernement va être le plus dur. La forte pression que subit le gouvernement durant un conflit de travail généralisé vient surtout de ce secteur. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, l'a d'ailleurs très bien expliqué à son... coiffeur cette semaine. Les étudiants peuvent toujours attendre mais pour les malades et les vieillards, le gouvernement ne peut rester les bras croisés.

Avant les Fêtes, le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, avait confié, avec son assurance habituelle, qu'il n'y aurait pas de grève en janvier malgré les intentions exprimées par les establishments syndicaux. Une autre erreur d'évaluation stratégique à son dossier.

Même le président des métaux (FTQ), M. Clément Godbout, qui n'est pas d'accord avec un débrayage illégal dans le secteur public, a vite constaté l'effet catalyseur et mobilisateur d'une coupure de salaires de 20 pour 100.

Fatalisme

Avec un certain fatalisme, le mouvement de débrayage va s'amorcer lundi dans les hôpitaux à moins d'un miracle. Il pourrait être de courte durée en raison entre autres des moyens de répression.

Jeudi, la FAS a fait savoir que 53 pour 100 de ses 461 syndicats affiliés ont donné un mandat de grève générale à leurs dirigeants. La proportion de syndicats favorable au débrayage n'est que de 58 pour 100.

De l'avis des dirigeants syndicaux, ces mandats sont "forts" bien que numériquement faibles, compte tenu des circonstances dans lesquelles les votes ont été pris.

Ces mandats n'en demeurent pas moins très fragiles. La FAS sera dans l'obligation de lever le mot d'ordre de grève générale dès que les rapports d'évaluation sur l'état des troupes vont démontrer que moins de la moitié des syndicats affiliés seront en lutte ou moins de 50 pour 100 des membres.

Il faut s'attendre à ce que plusieurs employés soient au travail lundi et mardi malgré le mot d'ordre de grève. Comme cette semaine, les em-



La dernière manifestation d'envergure sur la colline parlementaire, celle des membres du Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec, en décembre dernier.

ployeurs vont faire appel aux policiers pour briser les lignes de piquetage qui seront dressées aux abords des centres hospitaliers.

La grève dans les hôpitaux pourrait prendre fin assez tôt si les mesures de répression réussissent à démobiliser les grévistes. Même si la FAS lève le mot d'ordre de grève générale, des foyers de résistance pourraient demeurer quelques jours de plus.

De leur côté, les enseignants pourraient poursuivre plus longtemps leur arrêt de travail. La répression y est moins forte et le gouvernement ne semble pas y accorder trop d'at-

tention pour le moment, dit le ministre Biron.

Si on se fie à la ligne qu'a suivie le gouvernement depuis plusieurs mois, il serait téméraire de croire que le gouvernement va reprendre les négociations à moins que les syndicats démontrent une force encore insoupçonnée.

Quoi qu'il en soit, la guerre ne sera pas terminée. Elle risque de se transporter sur les lieux de travail dans quelques mois lorsque les employés et les enseignants vont subir les contre-coups des changements aux clauses normatives, à une période où la psychose de la crise économique se sera estompée.

La "porno" à la télévision à péage

Entre la censure... et l'autocensure

Depuis quelques semaines déjà, la décision de la firme de télévision payante Premier Choice de mettre des films dits érotiques à sa programmation a soulevé une vive controverse à travers le pays. Léonce Gaudreault a fait le relevé des principales interventions à ce jour et explique ici ce qui est au centre du débat.

"Emmanuelle", ça peut aller! Mais "Messaline, impératrice et putain" ne passera pas au canal français de Premier Choix. Du moins pas en février, premier mois de l'introduction de la télévision payante au pays ou plus exactement dans les foyers. Inspiré sans doute par une prudence compréhensible à la suite des réactions à l'entente Playboy / First Choice, le directeur de la programmation a jugé bon de ne pas prendre les bouchées doubles et de retirer ce film italien au titre très explicite de sa grille-horaire. Il le trouvait "trop cru".



léonce gaudreault

Il n'est pas dit cependant que les premières indignations passées et sous les pressions... d'une clientèle exigeante, qu'on ne le réinscrive pas à l'horaire. La sacro-sainte règle du "vox populi..." ou du client qui a toujours raison!

Voilà une forme de censure ou plus justement d'autocensure de la part de ceux qui sont aux manettes des grands instruments de diffusion, des sociologues des médias perçoivent parmi les véritables censeurs du XXe siècle.

Cette introduction vise à bien montrer l'ampleur du phénomène de la censure que pose crûment l'arrivée de la télévision payante au Québec.

Après les manifestations de groupes de femmes tenues dans quelques villes canadiennes pour inciter le gouvernement canadien à interdire ces films dits érotiques ou que d'autres appellent de "pornographie douce" (on ne parle pas encore de "hard

core"), donc d'introduire la censure à la télévision, des citoyens ont exprimé un large éventail d'opinions.

Des opinions divergentes

L'écrivain Maurice Champagne-Gilbert, qui se préoccupe surtout de problèmes de famille et de couple, a lancé un appel aux hommes, surtout ceux qui détiennent le pouvoir à Ottawa, pour que le gouvernement fédéral empêche la pornographie d'entrer à la télévision, en écrivant que celle-ci pouvait être tolérée et même utile dans des "lieux et des cadres isolés et bien circonscrits" mais qu'il fallait s'opposer à ce qu'elle soit introduite à la télévision parce qu'elle pouvait atteindre tout le monde, adultes et enfants.

Il faut "cesser de vouloir tenter de concilier des valeurs aussi irréconciliables que la noblesse de la liberté d'expression et la désintégration de l'être humain que constitue la pornographie", écrit cet ancien vice-président de la Commission des droits de la personne du Québec.

Mais au-delà du mouvement de protestations amorcé surtout au Canada anglais et relancé au Québec, la position de M. Champagne-Gilbert est sans doute la plus ferme au Québec en faveur d'une intervention de l'Etat dans ce nouveau phénomène qu'est le "Pay TV", introduit progressivement aux Etats-Unis depuis près d'une décennie.

D'autres opinions, allant contre la censure gouvernementale voient tout de même la nécessité de certaines limites à ne pas franchir. Il n'y a aucune raison légitime d'intervenir, écrivait le Globe & Mail de Toronto, à moins qu'on présente des "scènes carrément obscènes".

Même Lysiane Gagnon de La

Presse paraissait prête à tirer une ligne sur la "pornographie fondée sur le sadisme, qui incite à l'agression et utilise des enfants". Mais son play-doyer visait expressément à s'opposer à la censure à la télévision payante, qui risquerait, au bout du compte, de ramener le Québec 20 ans en arrière, à l'époque par exemple où Montréal empêchait des ballets africains d'exprimer leur art parce que les danseuses avaient les seins nus, ou encore que la majorité des collèges classiques empêchaient la lecture de Camus, Sartre et même Bernanos. Donc, contre la censure et un pari sur l'éducation.

Pour Pierre Bourgault, comme il l'écrivait dans La Gazette, il faut simplement "interdire d'interdire".

Censure

Malgré ces expressions d'opinion et les lettres dans les pages d'opinion du lecteur, on ne peut certes dire pour le moment que l'arrivée de la télévision payante soulève à ce niveau un débat d'opinion publique.

Du moins pas au Québec, comme le croit d'ailleurs M. André Guérin, président du Bureau de surveillance du cinéma du Québec.

Il faut être conscient, précise-t-il, dans une entrevue au SOLEIL, qu'en intervenant dans le contenu de la télévision payante, il y a des risques de mener à des gestes de censure déplorables.

Au Québec, la censure au cinéma n'existe plus officiellement depuis 1967. C'est d'ailleurs précisément M. Guérin qui avait été nommé il y a 20 ans, sous le gouvernement Lesage, pour abolir la censure pratiquée à l'aide d'une vieille loi datant de 1925.

Il faut préciser ici que même si cet organisme québécois voulait intervenir, il n'aurait pas juridiction sur la télévision. Mais il ne le ferait pas, pas plus qu'il n'a voulu intervenir dans le domaine florissant de la vidéo-cassette érotico-porno diffusée en circuit fermé dans certaines catégories d'hôtels ou de motels. La chambre d'hôtel serait en effet le prolongement d'une habitation privée... et l'Etat ne veut pas mettre son nez dans les chambres à coucher des citoyens, comme le disait M. Trudeau en présentant son bill omnibus. Il en



serait de même pour la télévision payante qui, contrairement à la télévision classique, n'est pas du domaine du service public.

Le débat soulève globalement la question des droits fondamentaux. Tout en rappelant qu'il n'y a pas de droit absolu, le constitutionnaliste québécois Gil Rémillard a précisé au SOLEIL que la nouvelle charte canadienne défend la liberté d'expression et d'accès aux moyens de communication. Et à un environnement sain. C'est-à-dire que l'affichage public n'est pas sans restrictions, ne serait-ce qu'en raison de la présence de personnes mineures en public. Mais la télévision payante, dans des domiciles privés, n'est pas sujette à ces réserves, même si des enfants peuvent y avoir accès.

Dans l'état actuel des choses, ce n'est pratiquement que sous l'angle du code criminel qu'on peut freiner certains excès. Les exclusions ne pourraient toutefois se faire qu'à la pièce et non sur des catégories précises de films. Et si l'on convient qu'il y a autant de définitions de l'obscénité que de juges, on entre alors dans le relatif de l'arbitraire.

Cela nous ramène à la question première. Outre le choix politique toujours possible, mais peu prévisible, d'actes formels de censure de l'Etat, il reste encore l'avenue de l'adhésion à une forme quelconque de code d'éthique, de "normes volontaires" comme le recommande le CRTS aux diffuseurs.

Il s'agit là toutefois d'un domaine très incertain, dans un monde soumis à des impératifs commerciaux implacables. Un monde où, au bout de la ligne, ce sont les programmeurs branchés sur les goûts premiers de la clientèle, comptabilisée en espèces sonnantes, qui seront les grands censeurs.

Et pour ceux qui décideront de se faire brancher sur la télévision payante et qui craignent l'influence de ce médium sur leurs enfants, l'industrie de la télévision payante a prévu le coup: il sera en effet loisible aux parents d'aller chez un marchand s'acheter un petit gadget permettant de mettre l'appareil sous clef.

Comme autrefois, certains seigneurs imposaient la ceinture de chasteté à leur épouse avant de partir en voyage.

Les anglophones au Québec (1) A l'ombre des élites de Toronto

Depuis 1960 et l'affirmation progressive de l'identité québécoise jusqu'à l'élection du Parti québécois en 1976, les anglophones du Québec ont vécu un lent cheminement vers la dépossession et le déracinement. Ce phénomène a fait l'objet d'un livre récemment publié: "Les anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaires". Dans une série d'articles en trois volets, Lise Lachance fait le point sur les principales questions soulevées dans cet ouvrage collectif. Le deuxième volet sera publié samedi prochain.

Québec, de majoritaires à minoritaires". Dans une série d'articles en trois volets, Lise Lachance fait le point sur les principales questions soulevées dans cet ouvrage collectif. Le deuxième volet sera publié samedi prochain.

Les Anglo-Québécois sont des dépossédés:

- leurs entreprises et leurs médias deviennent graduellement de simples succursales de Toronto, Detroit, Chicago ou ailleurs;
- leurs institutions ont été intégrées aux réseaux contrôlés par l'État qui en assure la gestion et le financement;



Lise Lachance

- une bonne partie de l'élite a quitté la communauté pour suivre le déplacement du pouvoir économique;
- la nouvelle génération reçoit sa formation (particulièrement à l'université) de professeurs venus d'Angleterre, d'Australie, des États-Unis, donc coupés du passé et des symboles de l'anglophonie québécoise traditionnelle;

— depuis l'avènement du PQ au pouvoir en 1976, les anglophones du Québec sont absents du gouvernement.

D'où une dépossession, un déracinement, un sentiment d'insécurité tel qu'aucune stratégie de survie n'a pu être élaborée à tête froide. Paralysés dans leur "agir", les anglophones du Québec ne savent que "réagir" sous le choc des événements.

Voilà, brossé à grands traits, le tableau qui se dégage du livre *Les anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaires* (1) auquel ont collaboré vingt-cinq auteurs dont les journalistes Lise Bissonnette, Jean-Louis Roy et Sheila McLeod Arnopoulos, le professeur Eric Waddell de l'université Laval, le sociologue Gary Caldwell, l'économiste et ancien ministre Eric Kierans, les politiciens Edouard Cloutier de l'université de Montréal et Henry Milner, président de la Commission nationale anglophone (CNA) créée au sein du PQ après le référendum.

Des ressources abondantes...

Traditionnellement, l'anglophonie québécoise a été comblée sur le plan des institutions. Elle possède encore ce à quoi aucune minorité française du Canada n'ose même rêver: un réseau scolaire couvrant tout le Québec, quatre cégeps dans la région de Montréal, deux autres ailleurs dans la province, des sections anglaises dans ceux de Gaspé et de Hull, trois universités. Elle a ses propres hôpitaux et ses services sociaux, des entreprises où l'anglais est la langue de travail, un large éventail de services professionnels.

Au chapitre des médias, le Québec rural est sillonné d'hebdomadaires et de mensuels depuis Val-d'Or jusqu'en Gaspésie. En outre, plus de la moitié

des stations radiophoniques et deux des cinq stations de télévision à Montréal diffusent en anglais. Des endroits aussi éloignés que Fermont bénéficient de services de télédiffusion en anglais offerts par le réseau anglais de Radio-Canada tandis que les collectivités anglophones à travers le Québec sont desservies spécialement par le réseau radiophonique de CBC qui diffuse aussi des informations locales.

... mais contrôlées par d'autres

Cela étant dit, le professeur Eric Waddell soulève trois points importants:

— Même si les anglo-protestants disposent de ressources abondantes, celles-ci dépendent en dernier ressort de l'État québécois dans les secteurs des écoles, des hôpitaux et des services sociaux.

— S'il est vrai que les anglo-protestants dirigent leurs propres institutions, il n'en est pas de même des anglo-catholiques. "Ces derniers jouent le rôle d'une minorité au sein d'un réseau d'institutions essentiellement francophones. Aussi, peut-on facilement prévoir que, la proportion de catholiques continuant de s'accroître parmi les anglophones, on verra naître une situation où un ensemble d'établissements éducationnels (et religieux) continueront de desservir le Québec anglais, mais ce sera la majorité francophone qui les dirigera et qui décidera de leur existence." On sait que, d'après la constitution, la population ne se divise pas en fonction de la langue mais bien de la religion.

— Le monde du travail et celui des médias sont passés sous contrôle "étranger".

Les entreprises anglophones, jadis sous administration locale, se transforment peu à peu en simples succursales de Toronto. Ainsi, c'est dans cette dernière ville que la décision de déménager le siège social de la Sun Life a été prise. Même chose pour la fermeture du *Montreal Star*, l'un des deux grands quotidiens anglophones de la métropole. Le survivant, *The Gazette*, dépend d'ailleurs entièrement de la Ville Reine en tant que propriété de la chaîne Southam.

C'est également de la capitale ontarienne qu'émane la programmation du réseau anglais de Radio-Canada. De même, les postes de radio et de télévision appartiennent à des intérêts torontois ou sont fortement influencés par ce centre névralgique.

En plus de contrôler les médias anglophones de Montréal, les propriétaires ontariens préfèrent confier la direction locale à des personnes non originaires du Québec, donc non sensibilisées à la situation et, la plupart du temps, unilingues.

"Aussi incroyable que cela puisse paraître, l'éditeur et le rédacteur en

chef de la *Gazette* et ceux de pratiquement tous les autres médias de langue anglaise de Montréal ne sont même pas capables de lire trois des quatre quotidiens de la ville. Bien peu d'entre eux arriveraient à commander leur déjeuner en français", écrit le journaliste David Thomas, lui-même unilingue anglais jusqu'en 1972, bien que né au Québec.

Le "chemin de Damas" de M. Thomas pourrait s'appeler plutôt le "chemin de Jonquière". En effet, à l'occasion d'une manifestation nationaliste à Jonquière au cours de la campagne électorale de 1972, Pierre Trudeau détruisit une pancarte dont le message était inintelligible pour M. Thomas. Celui-ci comprit alors la nécessité pour un journaliste anglophone de maîtriser le français au Québec.

"Déphasée et politiquement impotente"

Le journaliste David Waters, producteur délégué au réseau anglais de Radio-Canada au Québec, confirme les propos de son collègue. Selon lui, "les salles de rédaction anglophones du Québec ont toujours compté un nombre étonnant de cadres incapables de s'exprimer en français et pleins de méfiance devant les changements qui se produisent au Québec. Par conséquent, ils ont tenté de minimiser l'importance et la portée des événements qui touchaient la communauté francophone".

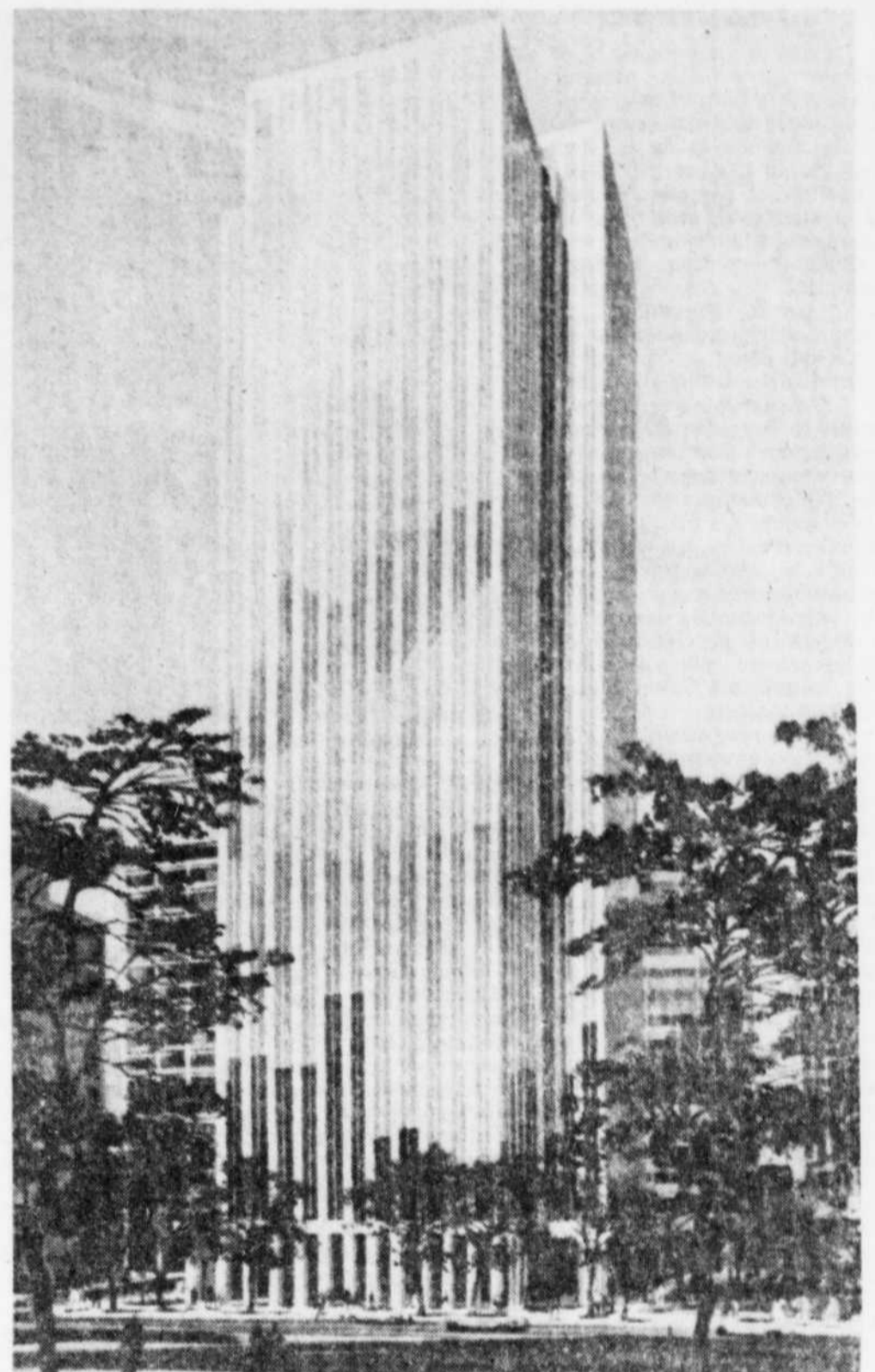
Cette attitude explique le choc ressenti le 15 novembre 1976, lors de la prise du pouvoir par le PQ. Pour la première fois dans l'histoire du Québec, la collectivité anglophone était non seulement déphasée mais aussi "impotente" sur le plan politique. Chose étonnante, ce choc n'a pas entraîné une remise en question de la qualité et de la justesse de l'information présentée par les médias anglophones sur ce qui se passe au Québec.

Seuls comptent les intérêts immédiats de la minorité. "Les événements importants sont décrits en fonction de l'impact qu'ils ont sur une petite portion de la population. *The Gazette* est devenu le journal d'une minorité ethnique en exil comme le *Mexico City News*, ou à peu près", souligne pour sa part M. Thomas.

Une relève absente

Pendant que la communauté anglophone est dépossédée de plusieurs de ses institutions, sa relève même est menacée. Consciente de ce que le système qui est le sien ne prépare pas ses jeunes à réussir au Québec, l'élite anglophone a massivement délaissé les établissements anglophones du Québec.

"D'importants hommes d'affaires, membres de professions libérales, directeurs généraux, professeurs d'universités, envoient maintenant leurs enfants dans des écoles privées de



L'édifice de la Sun Life à Toronto, où la compagnie avait déménagé son siège social après l'élection du Parti québécois, illustre la perte de pouvoirs des anglophones du Québec aux mains des Ontariens.

l'Ontario, tandis qu'un nombre croissant d'étudiants d'âge universitaire fréquentent les établissements des provinces voisines, notamment les universités Queen, Western, les universités de Trent, de Toronto, du Nouveau-Brunswick et cela tout en bénéficiant bien souvent d'un appui financier de sources québécoises", affirme l'étude. Ce qui lui fait dire: "Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le plus grand défi auquel doit maintenant faire face le système d'enseignement anglophone provient de l'intérieur".

Quant aux étudiants qui restent, ils reçoivent dans une large mesure leur enseignement de la part de professeurs issus des autres provinces et de pays anglophones comme l'Angleterre, l'Afrique du Sud, l'Australie,

les États-Unis. Ces enseignants ne peuvent leur inculquer le sens de l'histoire du Québec, leur communiquer un sentiment d'appartenance.

On en arrive à ce constat dramatique: passant douloureusement du statut de majorité à celui de minorité, l'anglophonie québécoise s'avère dépourvue de tout sentiment de ce qu'elle est. On assiste à un profond déracinement. Personne ne formule ou ne reprend ce qu'Eric Waddell appelle "la mémoire collective". D'où la difficulté de cette communauté à envisager l'avenir et, de ce fait, à le façonner.

(1) Éditeur: Institut québécois de recherche sur la culture, Québec.

Collection "Identité et changements culturels", no 1, 1982.

A Québec Une présence imperceptible

Le Québec métropolitain compte 18,035 anglophones. Il s'agit là, en chiffres absolus, de la deuxième concentration de langue anglaise au Québec, même si elle ne représente que 3,5 pour 100 de la population.

Cependant, comme elle se trouve géographiquement dispersée et n'est associée à aucune institution importante, sa présence dans la région de la capitale est quasi imperceptible et son comportement en tant que groupe ethnique n'est guère discernable.

Clivage

En 1976, près de 800,000 citoyens du Québec ont déclaré avoir l'anglais pour langue maternelle. La vaste majorité de ceux-ci (soit 4 sur 5) habitaient dans la région de Montréal.

Alors que la plupart des non-francophones de la métropole viennent de divers groupes ethniques, les anglophones du reste de la province sont en grande partie d'ascendance britannique.

"Cette distinction renforce la dualité spatiale et crée un clivage qui découle tant d'un sens du passé que du lieu", affirme l'étude, puisque les premiers possèdent plusieurs caractéristiques propres aux sociétés migrantes dont la souche se renouvelle à chaque génération par la voie de l'immigration et de l'as-

similation, tandis que les seconds constituent une population fermement enracinée.

Ainsi, pendant que dans le Québec rural l'anglais est la langue d'une civilisation et d'une tradition culturelle, à Montréal il devient de plus en plus un simple moyen de communication entre des personnes de cultures différentes. Il ne possède par conséquent aucune dimension affective.

Eric Waddell, professeur de géographie culturelle à l'université Laval, déplore l'indifférence totale dont fait preuve la communauté anglophone de Montréal à l'endroit des anglophones des autres régions du Québec surtout que, dit-il, "le second est nettement nécessaire au premier en tant que peuple enraciné".

Cette provenance multiple de la majorité des anglo-québécois fait de la communauté dont ils se réclament un groupe fragmenté sur le plan socio-culturel. Son seul dénominateur commun étant la langue anglaise, la communauté anglophone du Québec se révèle en fait une communauté linguistique.

Statistiques

Voici quelques données sur l'anglophonie québécoise telles que contenues dans l'ouvrage de l'Institut québécois de recherche sur la culture.

— 55 pour 100 des anglophones du Québec sont d'une origine ethnique autre que britannique;

— seulement un anglo-québécois sur trois est bilingue;

— contrairement à l'opinion répandue, protestants et catholiques sont presque à "forces" égales: moins de 45 pour 100 des anglophones se déclarent protestants, 39 pour 100 s'affichent comme catholiques, 16 pour 100 disent appartenir à d'autres confessions (ou à aucune);

— l'écart s'amenuise constamment entre les revenus moyens de travail des anglophones et ceux des francophones. Dans la région de Montréal, il est passé de 51 pour 100 en 1961 à 32 pour 100 en 1970 et à 15 pour 100 en 1977.

Francisation de Québec

Il n'y a pas que la situation salariale qui ait évolué. Les villes de Québec et de Montréal ont subi un tel processus de francisation que la composition de leur population s'est complètement transformée. En 1861, 40 pour 100 des citoyens de la capitale étaient d'origine britannique, surtout irlandaise.

L'essor et le déclin de Québec en tant que ville irlandaise sont étroitement liés à la prospérité de l'industrie du bois, particulièrement à celle des bateaux en bois.



La minorité anglophone de l'agglomération urbaine de Québec dont la présence est quasi imperceptible possède quand même un journal, le Chronicle-Telegraph.

SCIENCE

Politique scientifique

Le Québec fait mijoter une pleine marmite de projets

par Claude TESSIER

Dans la marmite de la politique scientifique, plusieurs projets mijotent, brassés tour à tour par le ministre responsable de la Science et de la Technologie au Québec, M. Gilbert Paquette, et par une trentaine de personnes du secrétariat à la science et à la technologie et du cabinet du ministre. Le fumet principal qui s'en dégage est celui de la télématique, une odeur alléchante pour les uns mais qui sème de l'inquiétude chez d'autres administrateurs.

Dans quelques semaines, le ministre Paquette dévoilera le programme d'intervention du gouvernement dans le domaine de l'informatique et de l'électronique. Au cours des dernières semaines, il a visité une vingtaine d'entreprises pour saisir leurs préoccupations. Il se dit impressionné par le dynamisme et la créativité des dirigeants et des spécialistes des entreprises informatiques et électroniques.

Le programme d'intervention envisagé dans la télématique portera sur l'utilisation de l'ordinateur dans les collèges et les écoles. Le chiffre de 70,000 ordinateurs dans les écoles d'ici quatre ans semble avoir été exagéré; au bureau du ministre, on parle de 40,000 sur quatre ans et les décisions définitives n'ont pas encore été arrêtées.

Un porte-parole du ministère de l'Éducation a reconnu que le Québec accuse un retard dans l'implantation des ordinateurs dans les écoles. Au niveau secondaire, il n'y avait que 517 micro-ordinateurs au Québec contre 5,920 dans les écoles secondaires de l'Ontario. Parmi les 571 micro-ordinateurs au Québec, il y en avait 180 dans les écoles anglaises.

Un ministère en concurrence

Le ministère de la Science sera un véritable ministère quand une loi le créant officiellement sera déposée au printemps. En attendant, le ministre Paquette a pris le leadership de la télématique. Ce ministre a fait des études supérieures en logique et en informatique.

Le ministère de l'Éducation est impliqué dans le programme de l'utilisation scolaire des ordinateurs mais la télématique intéresse aussi le ministère des Communications. Celui-ci n'a pas encore réussi à fixer ses priorités en télématique et il



Le ministre Gilbert PAQUETTE

existe des tensions entre les ministères sur l'informatisation de la société québécoise. Le ministre de l'Industrie et du Commerce craint aussi que le dossier de l'informatique passe au ministère de la Science.

Outre l'implantation de l'informatique à l'école, le plan d'intervention du gouvernement prévoit des gestes concrets dans la formation du personnel enseignant la télématique et dans la production de logiciels. Les logiciels sont des ensembles de programmes, de procédés et de règles relatifs au fonctionnement des ordinateurs.

La bureautique figure dans le plan de développement et des expériences pilotes que le gouvernement veut entreprendre, en particulier dans la fonction publique. La bureautique est l'ensemble des techniques informatiques permettant de faire exécuter par des machines des tâches manuelles de bureau. S'il est aussi question de recherche et de développement dans le programme, on y ajoute la conception assistée par ordinateur. On sait que plusieurs produits industriels voient d'abord le jour sur les écrans des ordinateurs avant de passer à la table à dessins souvent devenue électronique. Les impacts sociaux de la révolution télématique seront également inscrits dans le programme d'intervention du gou-

vernement sur la recherche télématique.

Une agence de valorisation de la recherche

La loi créant le ministère de la Science au Québec comportera la création d'une agence de valorisation de la recherche. Cet organisme visera à aider les entreprises à breveter leurs inventions et à faire de l'innovation. L'agence leur fournira une aide sous forme de capital de risque. L'agence serait un complément au Centre de recherche industrielle du Québec qui relève présentement du ministère de l'Industrie et du Commerce. Celui-ci n'est pas prêt à laisser aller le CRIQ au ministère de la Science.

Dans une entrevue publiée dans l'édition de février de Québec Science qui dresse un portrait du ministre, M. Gilbert Paquette a indiqué que les budgets de la recherche et du développement seront augmentés cette année.

M. Paquette a amorcé des discussions avec son collègue ministre de la Main-d'œuvre, M. Pierre-MaPierre Marois, pour ouvrir des emplois pour les jeunes aux prises avec un chômage inquiétant. Les débouchés étudiés se situent du côté de l'animation scientifique et du recyclage vers l'informatique. La tournée du ministre dans les entreprises té-

lématiques a fait voir une pénurie de techniciens dans le domaine.

Québec et Ottawa vont se parler

Pour la première fois, le ministre de la Science du Québec et celui du gouvernement fédéral, M. Donald Johnston, vont se parler au cours d'une rencontre prévue au cours des prochains jours. Le développement de la biotechnologie figurera dans les conversations. Epruvé par la fermeture de centres de recherches dans l'industrie pharmaceutique québécoise, le Québec demande au fédéral d'améliorer la loi des brevets sur les médicaments que l'industrie trouve trop large. L'industrie voudrait des protections prolongées de leurs brevets.

La récupération des chercheurs touchés par les fermetures de laboratoires privés, ceux d'Ayers par exemple, fait l'objet d'un plan présentement à l'étude. On regrouperait les chercheurs et les techniciens industriels par pôles d'intérêt pour créer de nouveaux noyaux qui donneraient naissance à d'autres emplois dans ce domaine.

Au plan du loisir scientifique, des informations circulent dans les milieux du gouvernement voulant que le ministère de la Science rapatrie chez lui le loisir scientifique qui relève présentement du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. On souligne que les loisirs scientifiques sont peu compatibles avec les autres formes d'activités de loisirs liées surtout au sport. Dans le sport, on se sent loin de la pensée scientifique. On prévoit que les clubs d'informatique prendront un grand essor dans les prochaines années.

Les musées de science

Dans un effort de valorisation du loisir scientifique, le ministre attend en juin un rapport sur la Maison de la science de Montréal. Le projet est piloté par la Communauté urbaine montréalaise et vise à la création d'une maison de la science s'inspirant partiellement de l'Ontario Science Center, de Toronto. L'éducation populaire et le tourisme figurent dans les préoccupations de la réalisation de cette maison de la science qui deviendrait non seulement un centre d'attraction touristique mais un lieu d'animation.



Pour retracer facilement et rapidement les brevets, Pergamon International Information Corporation a réuni un vidéodisque, une imprimante, deux écrans de télévision et un clavier. Ce système forme la banque "Vidéo Patsearch" sur les brevets. Les vidéodisques sont également utilisés par Simpson Sears qui illustre ainsi son catalogue; General Motors utilise 2,000 appareils vidéodisques pour faire la promotion de ses voitures.

Importante innovation dans le domaine des brevets

par Claude TESSIER

Les Canadiens ne sont pas de grands inventeurs. Ils ne déposent que 3,000 brevets environ par année. Les Français déposent 11,500 brevets, les Britanniques 22,000, les Allemands 30,000 et les japonais, les Japonais, 150,000.

Depuis dix ans, un million de brevets ont été déposés aux États-Unis par des particuliers et des sociétés étrangères désireuses de protéger leurs inventions.

Comment les retracer rapidement? S'y reconnaître?

L'informatique et les vidéodisques au laser viennent désormais au secours des plus pressés sous la forme de banque de brevets. Elle est commercialisée par la firme britannique Pergamon International Information Corporation sous le nom de "Vidéo Patsearch".

Le système conjugué à la fois l'informatique, les écrans de télévision, les vidéodisques et une imprimante. Il donne accès à 900,000 brevets et d'autres brevets s'ajoutent à la liste à mesure que Pergamon remonte dans le temps.

L'intérêt du système réside dans le fait que non seulement il donne accès aux textes de l'invention mais il est possible d'en avoir une image grâce aux vidéodisques au laser sur lesquels l'information est stockée. Une im-

primante accouplée au système permet de tirer une image. Le système coûte \$16,000.

Pergamon Press Canada, à Toronto, et la Société canadienne des brevets, à Ottawa, ont le système et il y a une proposition d'essais d'une semaine à l'université Laval présentement en négociations. Il est aussi possible d'avoir accès à l'heure actuelle à la banque des brevets mais sans l'image par les télécommunications Tymmet, Telenet ou Datapac.

Selon Mme Anne Rogier, consultante à Québec pour Pergamon Press, il s'agit d'une innovation importante dans le domaine des brevets. La banque informatisée "Vidéo Patsearch" contient les brevets de 1,855 Québécois depuis 1970.

Mme Rogier qui porte de l'intérêt à la musique était à la recherche d'un dispositif pour tourner les pages et les feuilles de musique. La banque des brevets lui a présenté une liste de 79 inventions dont une permet de tourner les pages d'un livre dans une baignoire.

Pergamon est une maison d'édition d'Oxford qui publie 300 périodiques et 6,000 ouvrages scientifiques et techniques dont une édition en français qui est récente.

- Diplômés du cegep professionnel
- Technologues et techniciens sur le marché du travail

BACCALaurÉATS EN TECHNOLOGIE

- Baccalauréat en technologie de la construction civile
 - Baccalauréat en technologie de l'électricité
 - Baccalauréat en technologie de la mécanique
- Ces trois programmes sont offerts à temps complet et à temps partiel

- Baccalauréat en technologie de la production automatisée sous réserve d'approbation par les instances concernées.

CERTIFICATS DE PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

- Certificat en gestion de la construction
- Certificat en méthodes et pratiques de la construction
- Certificat en assurance de la qualité
- Certificat en technologie du soudage

Ces programmes sont offerts à temps partiel

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Détenir un diplôme d'études collégiales professionnelles (DEC) en techniques physiques ou un diplôme jugé équivalent.

OU Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans.

Certains de ces programmes exigent une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT 102, MAT 103, MAT 203

Pour plus de détails sur les conditions d'admission ou pour soumettre une demande, prière de s'adresser au:

Bureau du registraire
École de technologie supérieure
180 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
H2X 1K9

Téléphone: (514) 397-3599

Date limite pour soumettre une demande d'admission

à temps complet: le 1er mars 1983

à temps partiel: le 1er juin 1983

Université du Québec
École de technologie supérieure

ÉPARGNE-RETRAITE LA GAMME

Supérieure

- Un choix complet de régimes d'épargne-retraite:
 - dépôts garantis
 - gestion (nos spécialistes gèrent votre REER)
 - autogérés (vous gérez vous-même votre REER)

- Des rendements élevés.
- Des conseillers financiers compétents pour vous aider.

UNE NOTE DE PLUS:

l'attention toute personnelle que nous prenons toujours le temps de vous accorder.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

850, Place D'Youville, QUÉBEC (Québec) G1R 3P6 Tél.: 692-1221

Galeries de la Capitale, G2K 1N4 Tél.: 626-1221, jeu. ven. de 9h00 à 21h00 sam. de 11h00 à 17h00

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE ST-HYACINTHE

- Déjà 20 ans de formation technique en Agro-Alimentaire.
- Un Institut d'enseignement collégial relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Une possibilité de 10 programmes d'études professionnelles.
- Tous les programmes offerts sont approuvés par le ministère de l'Éducation et conduisent à l'obtention d'un DEC.

LISTE DES PROGRAMMES OFFERTS

- 152 02 Exploitants de Ferme
- 153 01 Zootechnologie
- 153-02 Horticulture Légumière et Fruitière
- 153 03 Horticulture Ornementale
- 153 04 Machinisme Agricole
- 153 05 Hydraulique Agricole
- 154 01 Technologie Alimentaire
- 154 02 Technologie Laitière
- 154 03 Génie Industriel Alimentaire
- 155 01 Hygiène Publique

DURÉE DE LA FORMATION

Trois (3) ans ou six (6) sessions pour tous les programmes sauf le programme Exploitants de ferme (24 mois continus incluant 2 stages obligatoires de 15 semaines chacun)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Exploitants de ferme
- 1. Être résident du Québec
- 2. Avoir satisfait aux exigences minimales pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (D.E.S.)
- 3. Avoir réussi ou être en voie de réussir les matières préables au niveau indiqué ou à un niveau équivalent ou supérieur: MAT 422 CHI - 442 PHY - 422

Matière conseillée: Bio. 412 ou 422

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



DEMANDE D'ADMISSION

(1er mars: date limite)

Toute demande d'admission doit être faite au:

SRAM

C.P. 70, Succ. Henri-Bourassa

Montréal, Qué. H2C 3E7

POUR TOUT RENSEIGNEMENT:

Institut de Technologie Agricole et Alimentaire

3230, Sicotte, C.P. 70

St-Hyacinthe, Qué. J2S 2M2

Tél.: (514) 773-7401

À l'attention de l'agent d'information

sondage gallup

L'état de l'économie devrait être meilleur, cette année

Bien que les Canadiens ne soient pas très optimistes vis-à-vis de la situation économique au pays pour l'année en cours, la plupart croient qu'elle sera meilleure que celle de l'an dernier. Interrogés à ce sujet, dix fois plus de répondants estiment que la situation a empiré (77 pour 100) tandis que 8 pour 100 croient qu'elle s'est améliorée.

Pour l'an prochain, les opinions sont partagées, environ de moitié. 34 pour 100 envisagent une amélioration tandis que 33 pour 100 croient que la situation ira en se dégradant. Quant à leur situation financière familiale, trois fois plus de répondants estiment que l'année dernière a été mauvaise (39 pour 100) comparativement à 14 pour 100 pour qui elle s'est améliorée. 24 pour 100 estiment que l'année prochaine sera meilleure tandis que la

même proportion de personnes interrogées croient qu'elle sera pire.

Ces résultats proviennent d'un sondage effectué en décembre auprès de 1,041 personnes de 18 ans et plus. Ils sont garantis à 4 pour 100 près. Comme l'indique le tableau suivant, les Canadiens de moins de 50 ans ont plus confiance en l'avenir que ceux de 50 ans et plus.

Les questions posées étaient les suivantes: Croirez-vous que la situation économique générale de ce pays ait changé au cours des 12 derniers mois?

Selon vous, comment la situation économique dans ce pays se déroulera-t-elle au cours des 12 prochains mois?

Quelle est la situation financière de votre famille en comparaison de ce qu'elle était il y a 12 mois?

Situation économique du pays;	NATIONAL		50 ANS OU MOINS		PLUS DE 50 ANS	
	l'an dernier	l'an prochain	l'an dernier	l'an prochain	l'an dernier	l'an prochain
Est ou sera meilleure	8%	34%	10%	35%	4%	31%
Pas de changement	14	28	13	30	15	24
Est ou sera pire	77	33	75	31	79	38
Ne savent pas	2	5	2	4	2	6
Situation financière familiale						
Est ou sera meilleure	14	24	18	31	7	9
Pas de changement	46	48	43	44	53	57
Est ou sera pire	39	24	39	22	40	28
Ne savent pas	1	5	*	3	1	7

Note: * signifie moins que 0,5%
Le total ne peut être de 100 pour 100 à cause des chiffres arrondis.

Selon vous, est-ce que la situation financière de votre famille changera au cours des 12 prochains mois?

Revenu Canada
Douanes et Accise

Revenue Canada
Customs and Excise

VENTE PAR ADJUDICATION

Les offres adressées à:
Administrateur, Services opérationnels
Revenu Canada - Douanes et Accise
Case postale 2267
Québec (Québec)
G1K 7P6

seront reçues jusqu'à 15:00 heures le 11e jour de février 1983 à l'égard des marchandises suivantes.

Moules (33 pièces) pour fonderie pour la forge de courbes 90° et pour fonte brute

Valeur approximative 230 000\$
Les marchandises peuvent être vues à Trois-Rivières entre 9:00 heures et 16:00 heures en prenant rendez-vous par téléphone avec M. R. Cadorette (819) 374-8924.

MODALITES DE VENTE

1. Aucune arrhes ne sont exigées.
2. Les marchandises sont vendues dans l'état et à l'endroit où elles sont.
3. Les offres doivent être postées ou livrées dans une enveloppe scellée portant la mention "OFFRE".
4. L'offre la plus haute ou toute autre offre ne sera pas nécessairement acceptée.
5. Seul l'adjudicataire sera avisé dans les 48 heures de la date limite fixée pour la réception des offres et les marchandises doivent être réclamées dans les 72 heures qui suivent la date d'un tel avis.
6. Le paiement doit se faire en espèces ou au moyen d'un mandat ou d'un chèque certifié fait à l'ordre du Receveur régional des Douanes et de l'Accise.
7. Les marchandises pourront être assujetties à la taxe de vente provinciale.

Québec, le 28 janvier 1983

Canada



Nos lecteurs sont notre **FORCE.**

Soyez du nombre!

Service des abonnements

647-3333

LE SOLEIL



CONSEIL MUNICIPAL
ORDRE DU JOUR 31 JANVIER 1983

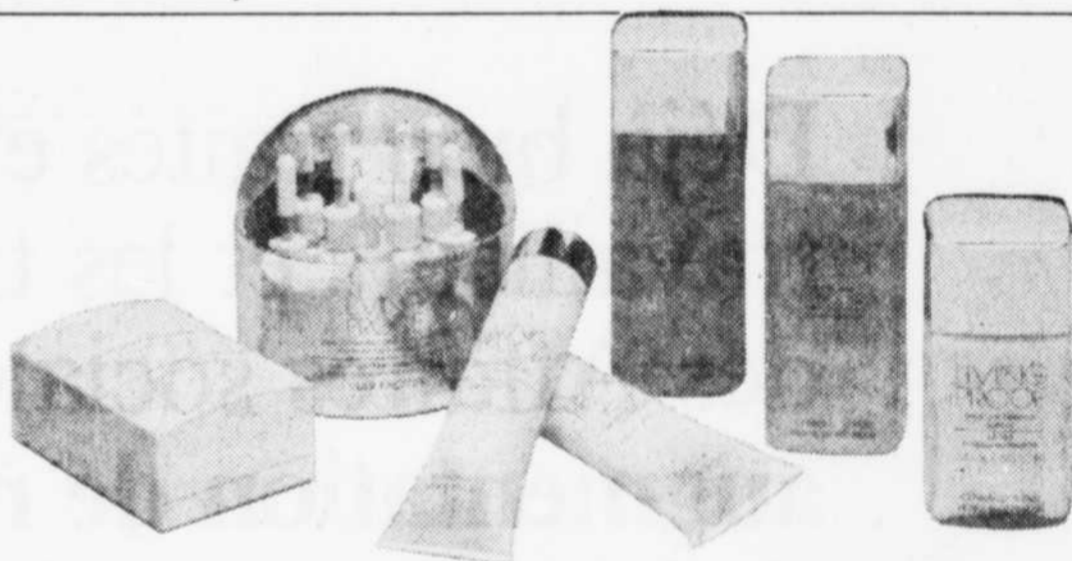
- Prière
- 1.- Ratification du procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 17 janvier 1983.
 - 2.- Présentation de tous les documents, lettres et requêtes adressés au Conseil.
 - 3.- Rapport du gérant et des chefs de service.
 - 4.- RAPPORTS DU COMITÉ EXECUTIF
 - 452 - Acquisition par la Ville, de la Commission scolaire Montcalm, des lots 56-11 et 56-11-1 du cadastre de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, pour une somme de 1.00 \$.
 - 453 - Acquisition par la Ville, de J.-Adrien Boivin Ltée, d'une partie des lots 196, 198, 199 et 200 du cadastre de la paroisse de Charlesbourg-ouest, pour un montant global de 49 000,00 \$.
 - 454 - Acquisition par la Ville de monsieur Robert Beaupré, d'un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot 604 du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, pour un montant de 3 000,00 \$ (plus les intérêts de taux légal et indemnité additionnelle).
 - 455 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement numéro 2897.
 - 456 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement numéro 2898.
 - 457 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement 2899.
 - 458 - Approbation de la description et du classement de l'emploi de chauffeur proposé à la signalisation au Service de la Circulation et du Transport.
 - 459 - Adjudication à l'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, du contrat d'assurance-vie collective des employés de la Ville de Québec pour une période de deux ans à compter du 1er février 1983.
 - 460 - Contrat adjugé à la firme Beauvais & Marquis Inc., pour l'exécution de travaux nécessaires à la réfection de l'intérieur du Mail centre-ville, pour un montant de 259 123,00 \$.
 - 461 - Vente par la Ville, conjointement avec la Corporation de l'Hôpital Civique de Québec, à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, des immeubles connus sous le nom de Hôpital Civique de Québec, pour un montant de 500 000,00 \$.
 - 462 - Contrat adjugé à la firme Drouin & Parent Construction Inc. pour la construction de 64 logements, pour familles et personnes âgées, sur quatre (4) sites différents, dans le cadre de la programmation H.L.M. 1978, pour un montant de 2 189 092,00 \$.
 - 463 - Participation de la Ville au déficit d'exploitation de certains immeubles d'habitation réalisés par la Société d'habitation de Québec dans le territoire de la Ville et administrés par l'Office Municipal d'habitation de Québec.
 - 464 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement 2894.
 - 465 - Convention devant intervenir entre la Ville et le Regroupement des loisirs du Centre Mgr Bouffard, en vue de l'organisation des bingos à l'intérieur du Centre Mgr Bouffard, pour la période s'étendant du 1er janvier 1983 au 30 novembre 1990.
 - 466 - Nomination de monsieur Benoît Couture à titre d'assistant-trésorier de la Ville pour les fins de signature des obligations émises par la Ville le 5 janvier 1983.
 - 467 - Approbation de la description, du classement et création de l'emploi de chauffeur de camion sanitaire à chargement latéral au Service de la Voie publique.
 - 468 - Engagement des firmes de consultants B.P.R. et Halliasey, Asselin & Daigle Inc., ingénieurs-conseils, en vue de la préparation des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux relatifs au traitement des eaux usées et à l'assainissement de la rivière St-Charles dans une partie du secteur Champlain.
 - 469 - Versement à la réserve foncière pour fins résidentielles du lot 641 du cadastre de la paroisse de Saint-Roch Nord et vente par la Ville, à la SOMHAC de cet immeuble pour fins d'habitation.
 - 470 - Refus par la Ville d'exercer son option d'achat du Complexe Jacques-Cartier.
 - 5.- ETUDE DES PROJETS DE REGLEMENTS POUR ADOPTION EN 1RE LECTURE
 - 2894 - Décrétant l'exécution de travaux de nature capitale requis pour le traitement des eaux usées, au coût total de 4 875 000,00 \$, la Ville devant défrayer une part de 1 729 000,00 \$ compte tenu d'une subvention de 3 146 000,00 \$ qu'elle doit recevoir, ainsi qu'un emprunt nécessaire à cette fin.
 - 2897 - Décrétant la réalisation de divers travaux de nature capitale (ouverture de rues 1983) et décrétant un emprunt de 1 300 000,00 \$ nécessaire à cette fin.
 - 2898 - Décrétant l'exécution des travaux de nature capitale devant être effectués en 1983, au coût total de 13 293 000,00 \$, la Ville devant défrayer une part de 7 293 000,00 \$ compte tenu d'une subvention de 6 000 000,00 \$ qu'elle doit recevoir, ainsi qu'un emprunt nécessaire à cette fin.
 - 2899 - Décrétant l'exécution de certains travaux de nature capitale de réparation et d'entretien de bâtiments municipaux et l'acquisition de certains immeubles pour fins municipales ainsi qu'un emprunt de 927 000,00 \$ nécessaire à ces fins.
 - 6.- ETUDE, ARTICLE PAR ARTICLE, DES PROJETS DE REGLEMENT POUR ADOPTION FINALE AUCUN
 - 7.- INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
 - 8.- AVIS DE MOTION
 - 9.- MOTION
 - 10.- PERIODE DE QUESTIONS ET DE REPONSES
 - Réponses à donner à des questions posées lors de séances antérieures.
 - Matières ayant fait l'objet de l'avis prévu à l'article 6.3.2 du règlement numéro 2711.
 - 11.- CLOTURE DE LA SEANCE
 - N.B. Il pourra être ajouté à ou enlevé de cet ordre du jour toute matière ou sujet qui requiert l'approbation du Conseil si les circonstances le justifient.
- Québec, le 28 janvier 1983. La Greffière de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Célébrez les économies sur les produits Max Factor pour les soins de la peau, chez Sears!

"Living Proof" des produits qui protègent votre peau, à prix liquidation

7⁹⁹ Ch.

Choisissez parmi les 18 traitements, comprenant: savon pour peau grasse, nettoyant/hydratant, lotion rafraîchissante pour peau sèche, astringent pour peau grasse.



Maxi produits de beauté à prix irrésistible

1⁴⁹ Ch. Rég.

Toute une sélection de produits: traceur, rouge à lèvres, vernis à ongles, ombres à paupières, fard à joues, applicateurs. Tous ces produits dans une variété de couleurs mode.



Maxi crayons à mini prix

99¢ Ch.

Sears vous offre un vaste choix de crayons pour les lèvres, pour les yeux dans des couleurs éclatantes.



Rayon 8 — Cosmétiques

Des rabais, des affaires! 30^e anniversaire Sears!

Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi, de 9h à 17h le samedi. Venez sur place • Québec, Place Fleur de Lys • Ste-Foy, Place Laurier • Lévis, Galeries Chagnon. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. 529-9811

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Aux Affaires sociales

En 2 ans, le budget du réseau des Affaires sociales a grimpé de 30%. Il s'élève maintenant à 5,2 milliards \$, ce qui représente 840 \$ pour chaque homme, femme et enfant du Québec.

De cette somme, 80% vont aux salaires et aux avantages sociaux des employés et 20% à toutes les autres dépenses (immobilisation, équipements, matériels, laboratoires, etc.).

Au prix qu'ils payent, les citoyens du Québec sont en droit de s'attendre à des services de haute qualité. Ils sont aussi en droit d'exiger que ces services soient adaptés à leurs besoins toujours changeant. C'est pourquoi il est essentiel de faire évoluer le réseau des Affaires sociales en fonction des nouveaux besoins de la population.

Déjà bien traités et bien protégés, les travailleurs et les travailleuses du secteur des Affaires sociales sont assurés d'une **augmentation de revenu** et du maintien de leur **sécurité d'emploi**.

**En toute justice,
le Gouvernement
pouvait-il faire plus?**

Les services de santé et les services sociaux sont essentiels pour notre société. C'est pourquoi le Gouvernement y met le prix.

Des augmentations de revenu.

Tous et chacun des salariés du réseau des Affaires sociales auront bénéficié, au cours de cette année (de juin 1982 à juin 1983), d'une augmentation de revenu et ce, malgré la

diminution temporaire de trois mois. De plus, en janvier 1984 et janvier 1985, les salaires seront réajustés en tenant compte du coût de la vie.

		Jun 1982	Jun 1983	Janvier 1984*	Janvier 1985*
Infirmière/Infirmier					
36,25 heures/semaine	Minimum	356,34 \$	384,61 \$	408,54 \$	423,76 \$
Salaire hebdomadaire	Maximum	504,24 \$	526,35 \$	558,98 \$	579,64 \$
Préposé(e) entretien ménager (travaux légers)					
38,75 heures/semaine					
Salaire horaire		7,43 \$	8,44 \$	9,09 \$	9,56 \$
Agent(e) de relations humaines					
35 heures/semaine					
Salaire annuel	Minimum classe III	19 367,00 \$	20 742,00 \$	22 028,00 \$	22 843,00 \$
	Maximum classe II	32 493,00 \$	33 306,00 \$	35 371,00 \$	36 680,00 \$
Auxiliaire familiale					
35 heures/semaine	Minimum	252,00 \$	281,40 \$	298,90 \$	310,10 \$
Salaire hebdomadaire	Maximum	287,00 \$	315,70 \$	335,30 \$	347,55 \$
Secrétaire					
35 heures/semaine	Minimum	254,80 \$	284,20 \$	301,70 \$	312,90 \$
Salaire hebdomadaire	Maximum	315,00 \$	343,35 \$	364,70 \$	378,35 \$
Préposé(e) aux bénéficiaires					
36,25 heures/semaine	Minimum	261,00 \$	291,45 \$	309,58 \$	321,18 \$
Salaire hebdomadaire	Maximum	297,25 \$	326,98 \$	347,28 \$	359,96 \$
Éducateur(trice) classe I					
38,75 heures/semaine	Minimum	367,74 \$	398,35 \$	423,15 \$	438,65 \$
Salaire hebdomadaire	Maximum	519,64 \$	544,05 \$	577,76 \$	599,08 \$

* Les augmentations indiquées pour 1984 et 1985 constituent un minimum et elles ont été calculées en tenant compte des prévisions d'une augmentation de 7,7% de l'indice des prix à la consommation de décembre 1982 à décembre 1983, et de 5,2% de décembre 1983 à décembre 1984.

Un régime exclusif de sécurité d'emploi.

Les salariés du réseau des Affaires sociales du Québec, quelle que soit leur catégorie d'emploi (infirmière dans un centre hospitalier, technicienne en assistance sociale dans un CSS, préposé aux bénéficiaires dans un centre d'accueil, secrétaire dans un CLSC, etc.), bénéficient d'un régime de sécurité d'emploi et de revenu qui n'a pas son égal dans le secteur privé nord-américain.

Un employé possédant deux ans d'ancienneté et titulaire de poste mis à pied par suite d'une réorganisation administrative est assuré de toucher:

- une indemnité équivalente à son plein salaire,
 - y compris les augmentations prévues,
 - plus une gamme complète d'avantages sociaux: assurance-maladie, assurance-salaire, régime de retraite, vacances, etc.,
 - tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été remplacé dans un poste comparable,
 - dans un rayon n'excédant pas 50 km de son domicile ou de son ancien lieu de travail.
- Si, de sa propre initiative, cet employé décide de quitter le secteur des Affaires sociales, il a droit à une somme équivalente à six mois de salaire, à titre de paie de séparation.

La protection du pouvoir d'achat des bas salariés.

Par mesure d'équité, le Gouvernement a tenu à faire en sorte que les efforts demandés soient proportionnels au revenu de chacun.

C'est ainsi que le tiers des employés des Affaires sociales (plus de 40 000 personnes) ne sont pas du tout touchés et conservent en totalité leur augmentation de juillet dernier.

Le frère Untel honoré par l'université de Chicoutimi

par J.-Claude RIVARD
L'Assemblée des gouverneurs de l'université du Québec a autorisé, cette semaine, l'université de Québec à Chicoutimi à décerner un doctorat honorifique au "frère Untel". M. Jean-Paul Desbiens, pour rendre hommage à son oeuvre d'enseignant et les services qu'il a rendus à la communauté universitaire par ses écrits et ses publications.



Le Soleil, Jacques Deschênes
M. Jean-Paul DESBIENS

était professeur à Chicoutimi et à Alma (1958-1961), que ce religieux, originaire de Métabetchouan (Saint-Jérôme), s'attira les feux de la rampe en publiant "Les insolences du frère Untel", un ouvrage dans lequel il déplorait la piètre qualité du français parlé et écrit des jeunes Québécois: "le joual".

Devenu haut fonctionnaire au ministère de l'Éducation (1964-1970), il fut directement impliqué dans la création du réseau québécois des collèges généraux et professionnels. Il occupait ces fonctions, lorsqu'il publia un nouvel ouvrage au titre retentissant "Sous le soleil de la pitié" (1965).

Par la suite, on a revu "le frère Untel", selon son pseudonyme, éditorialiste en chef au quotidien La Presse.

Depuis, M. Jean-Paul Desbiens n'a pas, pour autant, abandonné la plume. Encore tout récemment, on pouvait lire de ses textes, brûlants et incisifs, dans les colonnes de nos journaux.

La date de la remise de cette distinction à M. Desbiens n'est pas encore définie. Il est toutefois prévu qu'elle se fera à Chicoutimi où l'UQAC entend mettre en lumière les mérites d'un des artisans de la révolution tranquille. La résolution du conseil exécutif de l'UQAC manifeste en effet son désir d'honorer "sa contribution notable à l'implantation du nouveau système d'enseignement

collégial au Québec et pour son apport significatif au développement socio-culturel de la société québécoise".

Présentement provincial des frères Maristes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Desbiens avait été, de 1972 à 1978, directeur général du campus Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge.

Concours Hemingway

LOS ANGELES — Depuis 1977, quelque 10.000 inscriptions ont été reçues des quatre coins du monde pour le concours "Imitation Hemingway", aux États-Unis. Le concours en question, commandité par l'organisation Harry's Bar & American Grill de Los Angeles, demande aux participants d'écrire une vraie page à la manière d'Hemingway. On attend un texte très drôle qui mentionne, surprise, le nom du bar et ressemble comme un double, à ce qu'Ernest Hemingway aurait pu écrire... en anglais, naturellement.

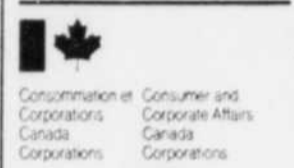
Les intéressés doivent adresser leur texte avant le 15 février 1983 au concours Imitation Hemingway, Harry's Bar & American Grill, 2020 av. des Stars, Los Angeles, CA, 90067.

AVIS

Deuxième publication
Prenez avis que Les Entreprises L. Michaud & Fils Inc. 70, rue d'Auteuil, Amqui titulaire du (des) permis de camionnage en vrac numéro Q-505306-01-02-03-04-05 pour la région 01, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son (ses) permis, en faveur de Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec G1K 7W5

Les Entreprises L. Michaud & Fils Inc. 70, rue d'Auteuil, Amqui, G0J 1B0



AVIS

Aviz est par la présente donné de ma décision de dissoudre les sociétés suivantes:

- LES ACIERS P.M.B. INC.
- BOULANGERIE-PÂTISSERIE AU SOLEIL DORE INC.
- COURTIERS D'ASSURANCES LEGAULT INC.
- LE DEPANNEUR ST-RODRIGUE INC.
- ECOLE DE SKI NAUTIQUE JEAN-PIERRE PLANTE LTEE
- LES EDITIONS ECRIN LTEE
- EMBALLAGE MULTIVEX INC.
- L. HARVEY IMPORT.
- EXPORT INTERNATIONAL LTEE
- METAL ET CHEMIN INC.
- PLANIMAR INC.
- QUELMAC AUTOMATION LTEE
- LES SPECIALITES CALYPSO INC. - CALYPSO SPECIALITES INC.
- 81375 CANADA LTEE/LTD.
- 93332 CANADA INC.
- 93849 DU CANADA LTEE
- 95059 CANADA LTEE

en vertu de l'article 205 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. En l'absence d'une opposition justifiée et reçue avant le 18 mai 1983, un certificat de dissolution sera émis prononçant la dissolution des sociétés ci-haut mentionnées.

F.H. Sparling
Directeur
Loi sur les sociétés commerciales canadiennes
Place du Portage
Ottawa/Hull
K1A 0C9



AVIS D'ENCAN

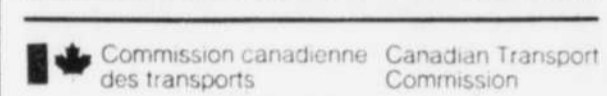
Mardi 1er février 83, 10 h.s.a.m.
428, 4e Avenue, St-Romuald
Nous avons reçu mandat de vendre par

- ENCAN PUBLIC**
les items suivants:
- BALANÇES D'INVENTAIRES ET D'EQUIPEMENTS DE DIFFERENTES FAILLITES ET LIQUIDATIONS.
 - Compteurs vitres
 - Cassiers enregistrateurs
 - Étagères de rangement
 - Plieuses liti de quincaillerie
 - Coffres d'outils
 - Set de roulettes
 - Accessoires de bureaux
 - Calculatrice
 - Chauffe-eau électrique
 - Table de conférence
 - Compteurs en acier inoxydable
 - Polycopieur Gestetner
 - Moulin à coudre
 - 2 plaques chauffantes 36"
 - Porte à Hot-dog
 - Aménagement de chambre et salon
 - Système d'alarme "sonar"
 - Percuteurs et outils de bricoleurs
 - Bain sans portal
 - Brûleur de plaque A.B. Deck modèle III

VENTE SPECIALE DE GRE A GRE
Article en acier inoxydable pour cafétéria
3.000 tubes de table "super-cha" 10.000 pièces de centre de table en acier inoxydable première qualité

Endroit: 428, 4e Avenue, St-Romuald
Visite: 31 janvier 1983 de 9 h.m. à 4 p.m.
Encan: 1er février 1983, 10 h.m.

LIQUIDATION 659-1846
CITADELLE inc.
3291, chemin Ste-Foy, suite s.s. 5 Sainte-Foy, Québec G1X 3V2



Commission canadienne des transports

Canadian Transport Commission

Référence no: 2-N38-37A(10-83)(AOL)
Rôle no: 6239

Requête présentée par Nordair - en vue de modifier le permis no A.T.C. 2185/72(NS)

Le permis no A.T.C. 2185/72(NS), autorise Nordair à exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2), au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes E et F, afin de desservir les points: Montréal, Chibougamau, Val-d'Or, Matagami, La Grande (LG-2) (53° 37' N, 77° 42' W), Poste-de-la-Baleine et Fort Chimo (Québec). La titulaire demande maintenant l'autorisation de suspendre le point Matagami jusqu'au 31 décembre 1984.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le 2 mars 1983, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parer, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa, K1A 0N9.

M.L. Dionne
Division des permis pour le directeur de l'Exploitation
Comité des transports aériens



Les Forces armées canadiennes vous offrent

UN SALAIRE POUR ETUDIER

en technique du génie mécanique de la marine à l'Institut de marine du CEGEP de Rimouski.

Canada

LIEU D'ETUDE
Les candidats choisis étudieront à l'Institut de marine du CEGEP de Rimouski durant la période scolaire et seront affectés à un navire de la flotte militaire durant l'été, à titre de stage de formation.

NATURE DES ETUDES
Ce programme d'étude conjoint entre l'Institut de marine du CEGEP de Rimouski et le département de la Défense Nationale, a pour but de former des techniciens du génie mécanique de la marine, ceux-ci mêmes qui assument l'entière responsabilité de la machinerie à bord d'un navire.

DUREE DE LA FORMATION
Le programme de formation est d'une durée de six (6) sessions, interrompues durant la période estivale par des stages en mer. Au terme de votre formation, vous serez éligibles au brevet 4^e classe du ministère des Transports du Canada.

Après votre graduation, vous devrez travailler trois (3) ans pour les Forces armées canadiennes.

QUALIFICATIONS REQUISES
Être citoyen canadien, jouir d'une bonne santé, être âgé d'au moins 17 ans et détenir au minimum un diplôme d'études secondaires (mathématique 522 et physique série 400).

Rencontrer les exigences d'admissibilité de l'Institut de marine du CEGEP de Rimouski et des Forces armées canadiennes.

INSCRIPTION
Toutes les personnes intéressées par une carrière au sein des Forces armées canadiennes à titre de technicien en génie de mécanique de la marine, sont priées de se présenter au Centre de recrutement le plus rapproché avant le 1^{er} mars 83. Consultez les pages jaunes sous la rubrique "Recrutement".

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Imbattable... la vie dans les Forces

C'est le temps d'ACHETER!

CHEZ LES PLUS GRANDS SPECIALISTES DE LA FOURRURE AU CANADA

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUEBEC

- EN VEDETTE -

Manteaux en Rat musqué naturel. Peaux de qualité

SPECIAL \$1299

Manteaux en Chat sauvage naturel lustré. Peaux allongées

SPECIAL \$1699

Manteaux en Vison naturel, peaux allongées

SPECIAL \$1999

Manteaux en Phoque d'Alaska teint Matara

SPECIAL \$1899

- Corrections d'ajustage gratuites
- Police d'assurance gratuite pour 12 mois
- Entreposage gratuit la première année



PLAN MISE DE COTE SANS INTERET

Manteaux en Agneau rasé imprimé Océan. Spécial: \$399	Manteaux en Chat sauvage naturel lustré, peaux peaux. Spécial: \$1299	Manteaux en Renard des Prairies naturel. Spécial: \$1899
Manteaux en Nivra teint Vison. Spécial: \$999	Manteaux en Loup naturel chevronné. Spécial: \$1299	Manteaux en Vison canadien naturel. Peaux familiales allongées. Spécial: \$3299
Manteaux en Castor à long poil naturel. Spécial: \$1099	Manteaux en chat de Rat musqué naturel. Spécial: \$1399	Plusieurs autres fourrures à prix réduits jusqu'à: \$1500

FOURRURES POUR HOMMES

Palatots en Agneau rasé teint brun, avec col de Chat sauvage. Spécial: \$799	Palatots en Chat sauvage naturel lustré. Spécial: \$1299	Palatots en Loup naturel. Spécial: \$2099
--	--	---

MANTEAUX COURTS POUR DAMES

Fourrures variées du lapin au vison. Prix spéciaux à partir de: \$199

- Garantie d'un an contre toute défecuosité.
- Grandeurs désassorties dans certaines fourrures.
- Service de crédit à votre disposition.